

# PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PLOMB DANS L'EAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

---

21 JUILLET 2021

Séance d'information pré-Conseil



# PLAN DE LA PRÉSENTATION

---

- La présence du plomb dans l'eau: risques considérés par la santé publique (Québec et Canada)
- Pouvoirs et obligations des municipalités
- État de la situation au Québec et plus spécifiquement à Montréal-Est
- Présentation du programme d'aide financière par le Conseil (*résolution numéro : 202106-148*)
  - *Prochaines étapes*
  - *Aide accordée pour le remplacement ou le gainage de sa conduite privée en plomb*
- Détails sur le protocole d'échantillonnage : tests PALIN à venir (au courant de l'automne)
- Solutions qui existent pour le citoyen
- Questions

# PLOMB DANS L'EAU : RISQUES CONSIDÉRÉS PAR LA SANTÉ PUBLIQUE

---

Les risques pour la santé de la population liés à une exposition excessive au plomb dans l'environnement sont rares au Québec, mais les foetus, les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables et sensibles aux effets du plomb sur le développement neurologique\*.

Les composés inorganiques du plomb ont été classés comme étant probablement cancérogènes pour l'humain, en fonction des études réalisées sur des animaux. Toutefois, chez l'humain, les effets cancérogènes ne sont pas les principaux effets préoccupants sur la santé.\*\*

Parmi les effets étudiés,[ ... ], une élévation de la pression artérielle et une dysfonction rénale chez les adultes, de même que des effets sur le comportement et sur le développement neurologique des enfants. La plus forte association observée à ce jour est l'augmentation de la plombémie chez les enfants et la diminution des scores de quotient intellectuel (QI). [ ... ]\*\*

**Le plomb est normalement présent dans l'environnement, tant sous sa forme naturelle qu'issu de l'activité humaine.**

**Sources historiques de bioaccumulation du plomb dans l'eau:** peinture, essence mais les normes industrielles sont de plus en plus sévères et désormais les principales sources identifiées par les autorités sont essentiellement l'alimentation et les conduites d'eau potable.

\* *Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

\*\* *Source: Santé Canada*

# POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS

---

- Octobre 2019 : volonté du gouvernement de modifier la réglementation portant sur la concentration du plomb dans l'eau
  - 5 µg/L maximum
  - protocole d'échantillonnage au premier jet après 30 minutes de stagnation
- Les municipalités doivent se doter d'un plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable.
- La loi sur les compétences municipales (article 25) permet aux municipalités\*:
  - de forcer les propriétaires à changer leurs entrées de service en plomb à leurs frais ou procéder aux travaux elles-mêmes aux frais des propriétaires;
  - d'aider financièrement les propriétaires concernés en adoptant un programme de subventions ou en amortissant les coûts sur plusieurs années via l'impôt municipal par exemple.

\* Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

# ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Le Québec est aux prises avec la problématique des entrées de service en plomb un peu partout sur son territoire.

Les maisons ayant été construites entre 1940 et 1955 sont plus susceptibles d'être touchées par la problématique.

Santé  
publique

160 000  
entrées  
privées en  
plombs au  
Québec

**CONSOMMATION**

BOIRE OU NON L'EAU DU ROBINET ?    L'EAU POTABLE EN CINQ QUESTIONS    QUE FAIRE À LA MAISON ?

**69%**  
Proportion des ménages qui boivent principalement de l'eau du robinet  
Source : Statistique Canada

L'eau potable en cinq questions

En mars, une sortie publique de l'organisation écologiste Équiterre alertait la population au sujet de la présence d'un pesticide dangereux dans l'eau potable, l'atrazine. Le point en cinq questions.

ISABELLE MORIN  
LA PRESSE

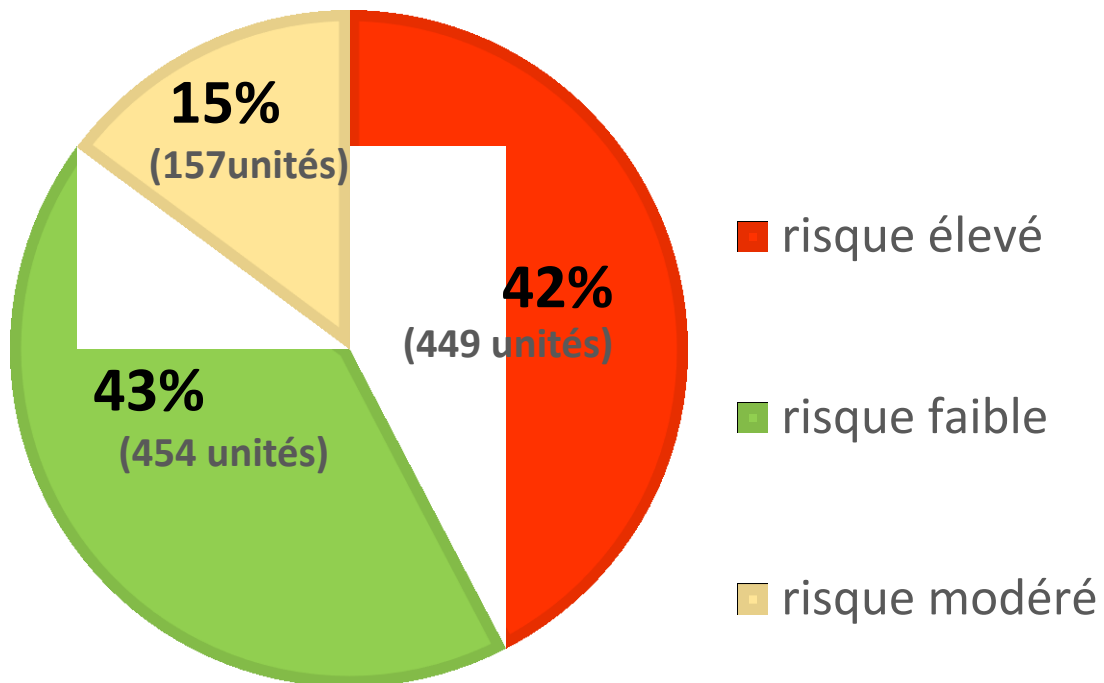
ALEXANDRE VIGNEAULT  
LA PRESSE

**1** Que trouve-t-on dans l'eau du robinet ?

PHOTO MARTIN LEBLANC, LA PRESSE

# ÉTAT DE LA SITUATION À MONTRÉAL-EST

NIVEAU DE RISQUE DES CONSTRUCTIONS



57%

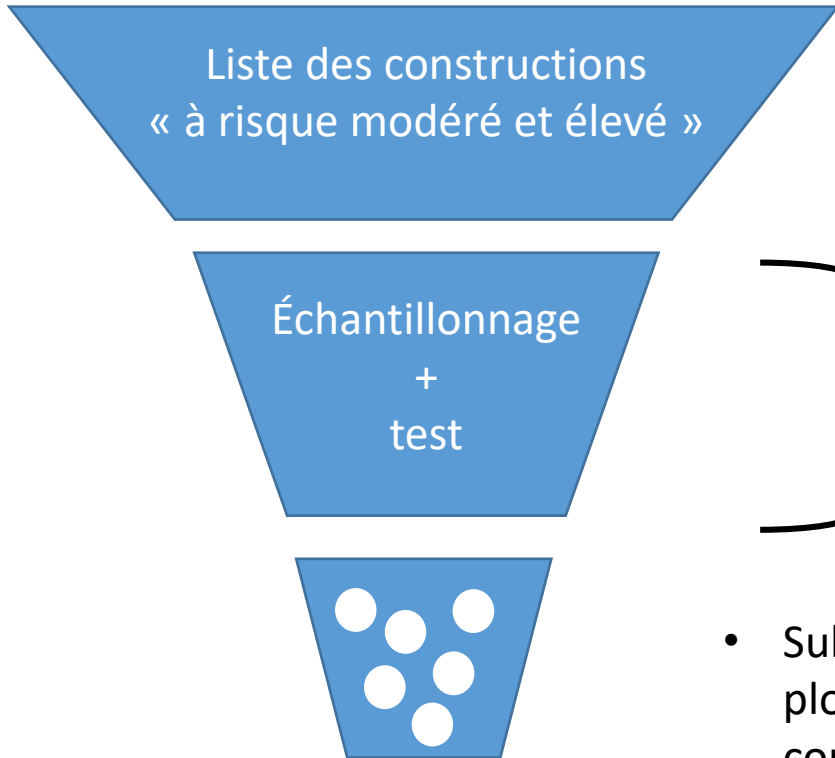
des constructions de la municipalité  
présentent un risque modéré à  
élevé d'avoir des entrées de service  
en plomb

## Méthodologie :

- Risque élevé : constructions datant de 1940 à 1955
- Risque modéré : constructions datant de 1956 à 1970
- Risque faible : constructions post 1970

PROCHAINE ÉTAPE : Dépister précisément les entrées privées en plomb identifiées comme à « risque élevé » (Test Palin).

# PROCHAINES ÉTAPES : CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA SITUATION À MONTRÉAL-EST



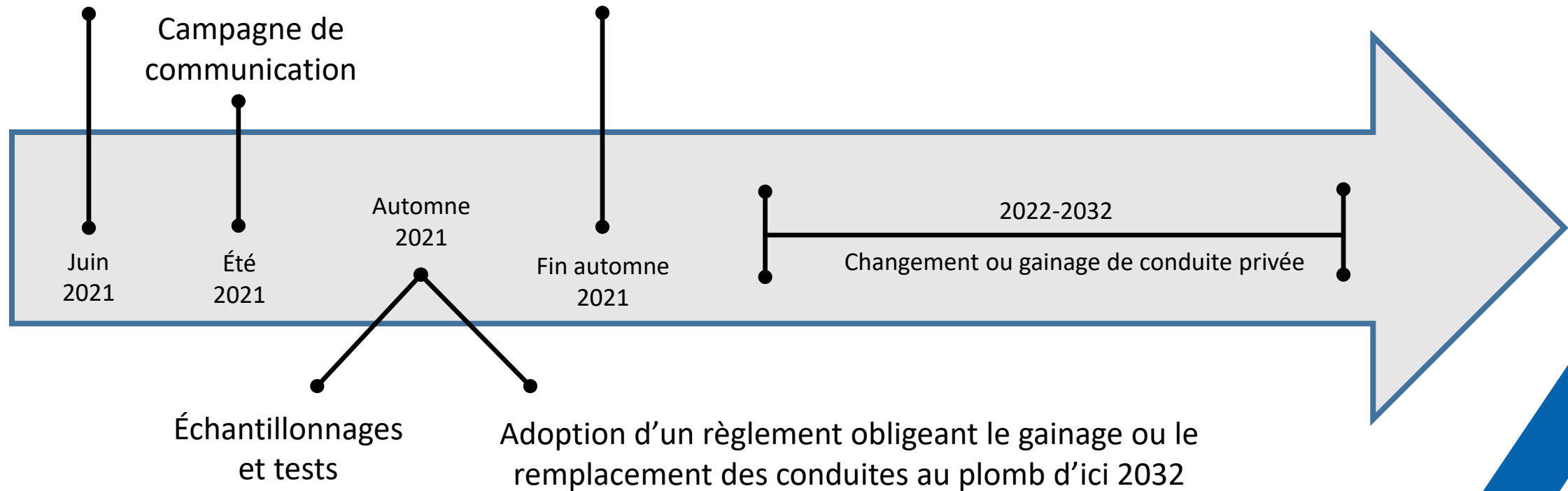
Appel d'offre public ou sur invitation pour échantillonner et tester toutes les unités d'habitation évaluées avec un risque élevé et modéré.

- Subventionner les unités résidentielles dont le taux de plomb est supérieur à 5 µg/L afin que les citoyens concernés s'équipent d'un filtre (attaché au robinet de cuisine ou via un pichet avec filtre au charbon actif intégré) **50 \$** par unité résidentielle concernée.
- Subventionner les propriétaires des unités résidentielles concernées à hauteur de **2 500 \$** pour changer ou gagner leur conduite privée en plomb.

# ÉCHÉANCIER

Adoption du  
programme  
d'aide

Résultats



# AIDE DE 50\$ PAR UNITÉ D'HABITATION POUR S'ÉQUIPER D'UN FILTRE AU CHARBON ACTIVÉ

---

Si vous êtes dans la situation suivante:

- 1) Votre adresse est sur le futur registre de la Ville de Montréal-Est comme ayant un taux supérieur à 5µg/L de plomb dans l'eau à la suite du test d'échantillonnage fait conformément au programme par une firme mandatée par la Ville.

ET

- 1) Vous n'avez pas encore remplacé ou gainé votre conduite en plomb



Vous êtes admissible une fois à une aide municipale de 50 \$ pour vous équiper d'un filtre au charbon activé répondant aux normes de filtration du plomb.

# AIDE DE 2,500\$ PAR IMMEUBLE RÉSIDENTIEL CONCERNÉ PAR LA PROBLÉMATIQUE DE PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU

---

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- 1) Votre adresse est sur le futur registre de la Ville de Montréal-Est comme ayant un taux supérieur à 5µg/L de plomb dans l'eau à la suite du test d'échantillonnage fait conformément au programme par une firme mandatée par la Ville.

OU

- 2) Au moment d'excaver pour effectuer des réparation sur votre conduite d'eau, vous constatez que celle-ci est en plomb: attention, un technicien de la Ville doit venir constater que celle-ci est en plomb au moment de l'excavation (communiquer avec les Services citoyens).

 Vous êtes admissible à une aide municipale de 2 500 \$.



# DÉTAILS SUR LE PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE

---

Une fois le contrat à une firme compétente octroyé, un représentant entrera en contact avec vous par lettre afin de prendre rendez-vous.

Par la suite, un technicien se déplacera chez vous et échantillonnera l'eau courante sur votre robinet d'eau principal (dans la cuisine).

## **PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE À SUIVRE: 5 échantillons de 1 L à prendre par adresse**

- 1) Ouvrir le robinet et laisser couler pendant 5 minutes. (Prendre l'échantillon de 1 L).
- 2) ATTENDRE 30 minutes et s'assurer qu'aucun robinet n'est ouvert ou qu'aucun équipement de la résidence n'utilise de l'eau.
- 3) Après 30 minutes de stagnation, prendre 4 échantillons de 1 L chacun les uns à la suite de l'autre.

*Tous les échantillons devront être numérotés, identifiés et analysés par adresse et un rapport par résidence (table de données) devra être livré à l'administration*

*Le rapport fera ressortir les adresses problématiques. (dépassement de 5µg de plomb / Litre)*

# ÉVALUATION DES SOLUTIONS

---

**Il existe différentes façons de corriger la situation:**

- 1) Remplacer la conduite privée par EXCAVATION (technique avec tranchée).
- 2) Remplacer la conduite privée par TIRAGE ou TORPILLAGE (technique sans tranchée).
- 3) GAINER la conduite en plomb (technique sans tranchée).

**Toutes ces trois techniques sont admissibles au programme d'aide. La Ville ne préconise pas l'une ou l'autre de ces solutions. Il appartient au citoyen d'évaluer les avantages et inconvénients de chaque solution.**

**Le remboursement de 2 500 \$ se fera après que la Ville ait pu effectuer un nouveau test d'échantillonnage post-travaux démontrant que le taux du plomb dans l'eau est inférieur à 5µg de plomb / Litre.**

# QUESTIONS OU INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

---

Contactez les Services citoyens :

(514) 905-2000

Consultez le site Web de la Ville:

<https://ville.montreal-est.qc.ca/services-citoyens/programmes-aide/>

